

**AUDIENCES PUBLIQUES SUR LE PROJET
DE DÉRIVATION PARTIELLE DE LA
RIVIÈRE MANOUANE**

MÉMOIRE

**PRÉSENTÉ PAR
LA MUNICIPALITÉ DE LAMARCHE**

JUIN 2001

TABLE DES MATIÈRES

Table des matières	2
Préambule	3
Situation géographique de Lamarche	4
Portrait physique	4
Portrait socio-économique	5
Les retombées	7
1991 : une année sombre dans l’histoire locale	8
Vers une économie plus diversifiée	9
En conclusion	12
Commentaires et recommandations	12
Remerciements	14
Annexes	
Évolution démographique	16
Évolution de l’actif de la Caisse populaire Desjardins de Notre-Dame-Du-Rosaire	16
Évolution de la clientèle scolaire École Notre-Dame-du-Rosaire (primaire)	17
Évolution du budget municipal	17
Orientations d’aménagement et de développement	18
Profil financier de la Municipalité de Lamarche	20

PRÉAMBULE

La Corporation municipale de Lamarche s'est penchée sur le rapport d'avant-projet de dérivation partielle de la rivière Manouane afin d'évaluer, pour son propre compte, les impacts éventuels dudit projet sur l'environnement du secteur à l'étude, plus spécifiquement le long du corridor de la rivière Péribonka, en amont du barrage de Chute-du-Diable, et sur le tronçon de la rivière Manouane qui s'étend de son embouchure jusqu'au lac Duhamel.

Une étude de la documentation soumise par Hydro-Québec, ainsi que la première partie des audiences publiques sur le sujet nous ont permis de prendre davantage conscience des enjeux en présence, tant du côté du promoteur que des MRC concernées et des autres utilisateurs du territoire.

Dans cette perspective, le présent mémoire vise davantage à rappeler à la Commission et au ministre de l'Environnement les enjeux propres à notre municipalité, plutôt qu'à déposer une contre-expertise sur une étude d'avant-projet plus ou moins exhaustive, réalisée de surcroît par une batterie d'experts à qui nous n'avons pas la prétention de nous mesurer.

Cependant, considérant que globalement l'étude déposée par Hydro-Québec et les différentes informations fournies par les personnes-ressource ne nous ont pas convaincus de l'insignifiance des impacts résiduels, après la réalisation des ouvrages de dérivation, sur le secteur qui nous préoccupe, nous jugeons opportun de faire valoir à la Commission que ce secteur accueille une part importante de nos activités récréatives et sportives, et constitue le produit d'appel touristique par excellence pour une clientèle européenne nouvellement établie et friande d'aventure-nature.

Aussi nous entendons démontrer que l'avenir même de notre communauté est menacé par un projet d'envergure qui risque de mettre fin à nos espoirs, à moins que nos intérêts ne soient explicitement protégés par des mesures visant à nous garantir le niveau d'eau, le débit et la vitesse d'écoulement nécessaires à la poursuite de nos activités de navigation et de pêche, ou à défaut, par des mesures compensatoires qui nous permettront de développer de nouveaux créneaux générateurs de revenus, afin que nous soyons en mesure de continuer à assurer les services essentiels dans notre communauté.

Enfin, vous trouverez dans les pages qui suivent le résumé de nos préoccupations, commentaires et recommandations en regard des mesures d'atténuation et de suivi, lesquels, le cas échéant, constitueront notre seule garantie. Nous y avons ajouté en annexe quelques informations supplémentaires susceptibles d'apporter un complément à notre présentation.

SITUATION GÉOGRAPHIQUE DE LAMARCHE

Situé à 80 km au sud de l'embouchure de la Manouane, le territoire de Lamarche couvre une superficie de 62 km carrés, à la limite nord-est de la MRC Lac-St-Jean-Est.

On y accède au sud par une route rurale qui relie les municipalités de St-Nazaire, St-Léon de Labrecque et Lamarche (mieux connue sous le vocable de Notre-Dame du Rosaire, du nom donné à la paroisse religieuse). Du côté sud-ouest un chemin forestier (route de la Boulonnaire) relie le secteur de Lamarche à celui de l'Ascension et par-delà, au territoire de St-Cœur de Marie.

Bornée à l'ouest par la rivière Péribonka, au nord et à l'est par le lac Tchitogama, la Municipalité de Lamarche constitue une porte d'entrée importante sur le territoire non-organisé des MRC Maria Chapdelaine et Fjord du Saguenay. On y accède principalement grâce à un bac-passeur situé à la Pointe d'Appel, à l'endroit même où les familles autochtones avaient l'habitude de s'arrêter pour établir leur campement d'été.

On ne passe pas par Notre-Dame du Rosaire : on s'y rend dans un but précis. Aussi la communauté ne peut-elle bénéficier, comme les localités avoisinantes, des retombées économiques générées par le passage des automobilistes vers les centres urbains.

PORTRAIT PHYSIQUE

Le territoire de Lamarche est composé principalement de **lots à vocation forestière et agro-forestière** gérés soit par la MRC (terres publiques intra-municipales) ou appartenant au privé.

Le secteur résidentiel s'étire sur une distance de trois à quatre kilomètres et s'étale légèrement vers l'est pour entourer la majeure partie du lac des Habitants, au cœur du village. Il compte environ 150 maisons, dont dix jumelés et une douzaine de maisons à logements doubles ou triples. À cela viennent s'ajouter quelque 125 chalets dont une dizaine sont devenus résidences principales.

La zone industrielle se résume aux installations de Transport Jean-Guy Fortin, TransFort, Placements Jean-Guy Fortin, au sud, et à la scierie Lionel Lessard & Fils, au nord. L'industrie extractive est présente mais ne constitue pas un facteur important.

La zone commerciale, prévue sur toute la longueur de la rue Principale est, dans les faits, occupée par une épicerie- service d'essence, de même qu'un casse-croûte.

La zone récréotouristique se situe en bordure du lac Tchitogama et est occupée par le Centre Plein Air Tchitogama, le quai municipal et le terrain de camping, alors que la **villégiature estivale** est omniprésente, grâce aux nombreux plans d'eau répartis sur le territoire (lacs Tchitogama, des Habitants, Rémi, Miquet, du Dépôt).

La zone institutionnelle comprend l'église et le presbytère, l'école primaire Notre-Dame du Rosaire, le bureau de Poste (aménagé au sous-sol d'une résidence privée) et l'édifice municipal qui abrite aussi la Caisse populaire, la bibliothèque municipale, le Centre d'accès communautaire à Internet, la Maison des Jeunes et la salle communautaire. La caserne des pompiers est adjacente à l'édifice municipal.

PORTRAIT SOCIO-ÉCONOMIQUE

La Municipalité de Lamarche dessert une population de 528 résidents permanents, auxquels s'ajoutent environ 200 estivants.

L'histoire locale est ponctuée d'évènements et d'influences extérieures qui sont venus déterminer le profil économique et social du milieu. On comprendra mieux l'importance que revêt une économie diversifiée dans la lutte pour la survie de nos infrastructures et de nos institutions si l'on suit le parcours emprunté par la communauté dans sa quête d'autonomie. (1) Nous avons donc réparti notre information en deux temps, soit la période qui précède et celle qui suit la fermeture de la scierie Stone-Consolidated en 1992.

1931 à 1945 L'agriculture

Le lac des Habitants fut découvert par des chasseurs vers 1870, au lendemain d'un feu qui rase une partie du territoire situé au sud du lac Tchitogama. Quoiqu'il ait été fréquenté de longue date par les familles autochtones, ce n'est qu'en 1931 que le secteur accueillit ses deux premiers résidents permanents. Ils furent suivis par bien d'autres, décidés à lutter pour combattre la crise de 1929. La plupart venaient de Ste-Anne de Chicoutimi, d'Alma et de St-Cœur de Marie. Leur départ était occasionné par le mouvement d'établissement sur les terres organisées, pour remédier au chômage, une mesure fortement encouragée par l'Église et le gouvernement de l'époque.

C'est ainsi qu'en 1933 il y avait 650 acres de terres en culture dans la localité alors baptisée du nom de Lac des Habitants. Avec les années cependant, les chantiers et l'industrie s'étant installés, la forêt a repris ses droits : il ne reste plus en 2001 qu'une seule terre en culture.

1945-1963 L'exploitation forestière

La guerre portant son lot de misères et de difficultés, les hommes du village décidèrent d'utiliser la richesse forestière qui les entourait pour former, vers 1945, un syndicat forestier. Le premier chantier se fit au lac des Godin et par la suite, dans la Baie des Bouchard : presque tous les hommes du village y travaillaient.

(1) Les informations liées à l'historique du village ont été puisées, pour la plupart, dans une brochure publiée à l'occasion du cinquantenaire de la paroisse en 1981.

Vers 1950 on obtint un permis de coupe de bois franc, merisier et bouleau, et on acheta un moulin à scie qu'on installa au bord du lac des Habitants. Il fut vendu en 1953. Les chantiers continuèrent encore quelques années mais sans succès malgré bien des efforts.

En 1951, à cause de l'afflux de travailleurs au chantier du pouvoir hydroélectrique de Chute-du-Diable, le feu prit naissance le 17 mai dans le canton de Jogues et s'éteignit le 23 juin, après avoir détruit 15 500 acres de forêt. Le village de Notre-Dame du Rosaire fut épargné mais toutes les montagnes environnantes étaient noires : c'était la désolation.

En 1959, avec l'aide de M. le curé Antonio Villeneuve, le syndicat se reforma sous le nom de Syndicat coopératif de Notre-Dame du Rosaire. Il procurait de l'emploi à une soixantaine d'hommes.

Parallèlement aux activités du syndicat, d'autres scieries de type familial vinrent s'ajouter au fil des ans. La seule qui subsiste aujourd'hui est celle de Lionel Lessard & Fils qui a pris graduellement de l'expansion. L'entreprise projette maintenant de faire de la deuxième transformation, ce qui l'obligerait à déménager ses installations sur le territoire de l'Ascension, par souci d'économie et d'espace.

1963-1982 L'exploitation agro-forestière

En 1963 on forma un syndicat des producteurs de bleuets. Avec l'aide du gouvernement on se mit au travail et les efforts portèrent fruits avec une première bonne récolte en 1967. Cependant, à cause des difficultés rencontrées, de mauvaises récoltes, la plupart des gens s'en désintéressèrent. Il fut reformé en coopérative en 1978 mais celle-ci fut dissoute vers 1982 et le bail passa aux mains d'une entreprise familiale de St-Nazaire. Aujourd'hui leur bleuetière couvre une superficie de 1000 hectares et génère des revenus additionnels pour près de 70 cueilleurs provenant de Lamarche.

1966-1992 La scierie Consolidated-Bathurst, une page marquante de notre histoire

La municipalité de Lamarche a connu une longue période de stabilisation économique grâce à l'implantation de la scierie Consolidated-Bathurst, construite en 1965-66 au coût de 600 000\$ et qui employa jusqu'à 65 hommes, dont 57 étaient du milieu. Le bois était amené à la drave sur trois rivières : Tisonnier, Serpent et Péribonka, sur une distance d'environ 150km. Plus tard la route fit place à la rivière et donna lieu à la fondation de la compagnie Transport Jean-Guy Fortin, avec une flotte de 22 camions qui sillonnaient nos routes, transportant les produits des scieries Abitibi-Price, Ascension et Consolidated-Bathurst. Son entreprise occupait de 35 à 40 employés, des paroissiens pour la plupart. Parallèlement, il fonda avec des associés une petite compagnie forestière en 1972. Au début ils n'employaient que 6 hommes mais avec l'apport des permis de coupe, ce nombre est passé à 70 en 10 ans.

À la scierie, la politique originale d'emploi était d'embaucher un homme par famille mais ce barème augmenta à mesure de l'accroissement de la production, de sorte qu'après quelques années il était devenu courant de voir un père et son fils travailler côte à côte.

La Cie Consolidated-Bathurst a investi quelque 800 00\$ additionnels pour améliorer la production de la scierie. C'était en 1989. Déjà l'implication des travailleurs en faisait l'une des plus productives en son genre, au prorata du nombre d'employés.

LES RETOMBÉES

Municipales

La nouvelle conjoncture économique eut un impact significatif sur le développement de la collectivité. Immédiatement après l'ouverture de la scierie le village fut érigé en Municipalité, sous le nom de Lamarche, et la paroisse fut érigée canoniquement. Au cours de la même année le premier conseil municipal amorça le projet d'installer le réseau d'aqueduc et d'égouts, ce qui facilita l'expansion du périmètre urbain jusqu'à ses limites actuelles, avec l'ouverture de rues secondaires, l'amélioration du réseau routier, le développement des infrastructures. L'évaluation municipale augmenta proportionnellement à la construction résidentielle et à l'urbanisation : elle dépassait les 7 millions de dollars en 1992 et la Municipalité administrait alors un budget de 223 000\$.

Commerciales

Plusieurs petites entreprises commerciales ont vu le jour au cours des années 70 et 80, et d'autres ont consolidé leurs acquis. Au total 25 à 30 personnes, en majorité des femmes, ont bénéficié ainsi d'emplois temporaires, augmentant leur accès à la consommation. Le secteur commercial compta une épicerie-magasin général, un dépanneur, un restaurant, deux bars, un atelier de couture et un salon de coiffure.

Institutionnelles

C'est au cours de cette période que l'école dut agrandir ses locaux pour accommoder un nombre grandissant d'élèves, désormais du primaire. L'école a fait peau neuve et s'est vue ajouter un gymnase.

L'actif de la Caisse populaire augmenta lui aussi et le nombre d'employées passa de 2 à 4.

La paroisse procéda à la reconstruction du presbytère et à la rénovation complète de l'église.

Communautaires

Les années 70 ont vu naître un nombre impressionnant d'organismes communautaires et de comités paroissiaux, encouragés par l'euphorie du progrès social et l'aide financière

qui l'accompagnait. En 1981, au moment du cinquantenaire de la paroisse, on en comptait quatorze couvrant toutes les sphères d'activités et tous les groupes d'âge. C'est au cours de cette période, soit en 1978, que fut fondée l'association pour la protection de l'environnement et de la faune, les Protecteurs du Nord, d'abord connus sous le nom de Club Caribou. Les Protecteurs du Nord sont toujours très actifs dans le milieu et nous leur devons différents projets et activités qui ont pour but de développer la ressource pêche.

1992 : UNE ANNÉE SOMBRE DANS L'HISTOIRE LOCALE

Après une étude des coûts d'exploitation effectuée par la Cie Stone-Consolidated, il fut décidé qu'il serait plus avantageux de déménager les équipements de la scierie à St-Ludger de Milot, sur le site de la scierie Petit-Paris. Le contrat d'approvisionnement forestier appartenant à la paroisse, conformément à une demande adressée en ce sens par l'abbé Antonio Villeneuve, la transaction nécessitait l'approbation du conseil municipal et du syndicat des travailleurs, pour le transfert du CAAF. Malgré tous les efforts déployés par les travailleurs pour le maintien de la scierie dans notre milieu, la transaction eut lieu comme prévu.

Pour compenser la perte de revenus en taxes, la compagnie accepta de verser à la Municipalité une somme de 75 000\$ répartie sur 7 ans, et de financer l'aménagement d'un terrain de jeux. Quant au site de la scierie, il fit l'objet d'un bail à titre gratuit entre la compagnie et la Municipalité.

Par ailleurs la compagnie garantissait le recrutement de 25 employés pour la poursuite des opérations à St-Ludger de Milot, et le transfert de 6 autres vers la scierie de St-Fulgence.

Les impacts

Après plusieurs mois de chômage 25 travailleurs ont été réembauchés, conformément à l'entente, mais avec diminution de salaire et augmentation des dépenses liées à l'emploi. Une douzaine d'autres ont choisi la retraite anticipée et d'autres encore occupent depuis un emploi saisonnier, à statut précaire.

La relocalisation des travailleurs du moulin et de quelques camionneurs, de même que le recyclage de plusieurs autres dans divers secteurs d'activités ont eu comme conséquence le départ d'une dizaine de familles, et la population est passée de 564 à 519 en 5 ans.

Les jeunes hommes ayant pu constituer une 2^e et une 3^e génération de travailleurs à la scierie locale nous quittent progressivement pour d'autres lieux de travail, dans la même sphère d'activités, alors que d'autres poursuivent leurs études et se spécialisent. Dans les deux cas il est de plus en plus difficile de compter sur la relève pour fonder un foyer à Lamarche. Conséquence : augmentation de la proportion de la population vieillissante et diminution inquiétante de la clientèle scolaire à l'école N-D du Rosaire. Le nombre d'élèves est passé de 97 en 1992 à 56 en 2001. La fermeture de l'école est imminente et

ici intervient le facteur le plus négatif en terme de relève : la perte du sentiment d'appartenance, avant même qu'il ait eu le temps de germer dans le cœur des enfants.

Le secteur commercial a subi aussi un changement radical : diminution de l'achalandage local et de la clientèle occasionnelle (camionneurs, fournisseurs, visiteurs), diminution des ventes, augmentation du crédit à la consommation, réduction des inventaires et du personnel à temps plein, fermeture de commerces et perte d'emplois. Au cœur du village il ne subsiste plus qu'une épicerie de type dépanneur et un casse-croûte.

Le contexte familial et social a été durement touché : le père est moins présent, la mère intègre progressivement le marché du travail, les deux sont moins disponibles pour la transmission du savoir et l'implication communautaire.

Finalement, la paroisse a perdu, depuis, son curé résident. Au total, nous partageons maintenant avec la paroisse de St-Léon notre pasteur, la direction et le secrétariat de l'école, et la direction de la Caisse populaire.

VERS UNE ÉCONOMIE PLUS DIVERSIFIÉE

L'année 1992-93 a été le cadre d'un mini-sommet sur l'avenir économique de la municipalité, une initiative du Conseil économique. Il a donné lieu à une tempête d'idées et à la formation d'une Corporation de Développement. Plusieurs scénarios ont été proposés, sans succès, et tout naturellement les yeux se sont tournés vers ce qui constituait déjà le produit d'appel local : les plans d'eau, et la gamme d'activités auxquelles ils invitent.

La villégiature estivale

La villégiature estivale occupe donc depuis quelques années une place prépondérante dans la planification municipale, une façon d'attirer de nouveaux résidents et de générer des revenus en taxes, puisque la Municipalité ne peut guère compter sur d'autres sources pour augmenter son assiette fiscale.

À l'exception d'un développement existant de 44 chalets autour du lac Rémi, qui regroupait majoritairement des propriétaires de l'extérieur, les quelque 30 autres chalets répartis sur le territoire appartenaient surtout aux gens du milieu. Grâce à une planification plus cohérente de la villégiature regroupée, deux nouveaux secteurs rassemblant 45 terrains ont été ouverts, au lac Miquet et à l'est du lac des Habitants.

Par ailleurs le secteur privé a contribué pour sa part à l'ouverture de deux autres développements, au lac Tchitogama et au sud du lac des Habitants, pour un total de 39 terrains supplémentaires. Et à cela vient s'ajouter le développement des 18 terrains de Place du Quai, ouvert en 1999 par la Municipalité sur la rive du lac Tchitogama, celui-là desservi par un mini-réseau d'aqueduc indépendant.

Parmi les nouveaux propriétaires plusieurs sont venus grossir le nombre de résidents permanents et cette tendance est à la hausse, à la grande joie de la Municipalité.

Depuis le transfert de gestion des terres publiques intra-municipales aux MRC, le service d'aménagement a élaboré, avec les élus municipaux, un plan de développement de la villégiature qui prévoit un potentiel additionnel de 85 terrains sur le territoire de Lamarche, principalement au lac Miquet et le long de la rivière Péribonka.

Ainsi, 260 chalets existants et à venir sur un horizon de 5 à 10 ans, c'est presque le double des quelque 150 résidences comprises à l'intérieur du périmètre urbain, et qui abritent environ 170 foyers. La rénovation urbaine et la reconstruction vont bon train mais en cinq ans, on dénombre seulement une résidence additionnelle à l'intérieur du périmètre.

Les efforts du milieu pour faire la promotion du territoire au niveau de la villégiature ne se chiffrent pas en argent seulement mais en énergie, et ces efforts ont été, jusqu'à ce jour, suscités par la vague d'espoir qui anime tous les intervenants du milieu depuis l'arrêt du flottage du bois en 1995 et le nettoyage de la Péribonka. « Le territoire est retombé entre nos mains! - disons-nous aux acheteurs potentiels – Désormais tout est possible! ». Car l'attrait principal des villégiateurs est la proximité des plans d'eau majeurs que sont le lac Tchitogama, la rivière Péribonka et ses tributaires qui constituent, pour emprunter les mots de M. Jean-Yves Bouchard, auteur d'une étude d'opportunité sur le développement du corridor de la rivière Péribonka, « un grand espace peu accessible par route et où la rivière elle-même offre une percée dans le milieu ». (2)

L'industrie récréotouristique

Forts de la vocation récréotouristique donnée au corridor de la rivière Péribonka par la MRC Lac St-Jean Est dans son schéma d'aménagement (en annexe), le Conseil municipal et les intervenants du milieu ont fait, en 1992-93, lors du mini-sommet, l'inventaire des sites d'intérêt déjà fréquentés sur une base régulière et des activités récréatives et sportives existantes et à développer.

Grâce à la participation de divers paliers de gouvernement l'ancien site de la scierie est devenu celui du Centre Plein Air Tchitogama, en 1994. On y construisit le bâtiment principal (poste d'accueil et restaurant-bar), un quai municipal et une rampe de mise à l'eau, de même qu'une marina appelée à se développer. On y aménagea un site pour entreposer les cabanes à pêche, et le privé investit dans un motel de quatre chambres. On parle donc d'investissements de l'ordre de 400 000\$, pour lesquels la Municipalité a contracté une dette de 185 000\$. À cela vient s'ajouter l'aménagement d'un terrain de camping sans services individuels, en phase de développement, qui nécessitera l'installation prochaine d'infrastructures collectives se chiffrant à environ 30 000\$.

(2) Développement du corridor de la rivière Péribonka, Étude d'opportunité, Mars 2000, P.17, par le groupe Leblond- Bouchard.

En 1997 la concession du Centre Plein Air a été confiée à M. David Tardif, un jeune mordru des rivières Péribonka et Manouane qui ne demandait pas mieux que d'en promouvoir les richesses et d'en exploiter le potentiel à des fins récréotouristiques. Il y travaille avec acharnement depuis quatre ans et se propose maintenant de développer un nouveau volet qui mettra à contribution les ressources de la Manouane.

La Municipalité de Lamarche ne peut que soutenir ses efforts, à la mesure des ressources dont elle dispose. Elle a exercé son influence auprès d'organismes régionaux, notamment en s'impliquant, par le biais de conseillers délégués, dans la fondation de l'Association de Développement touristique de la rivière Péribonka et de sa Périphérie et dans la Coopérative de Solidarité de la Péribonka, deux organismes issus du secteur Nord pour tenter de rallier les amis de la Péribonka autour d'une mission commune : faire d'un territoire géré par 3 MRC une station touristique génératrice d'emplois stables et significatifs, de retombées économiques intéressantes pour les municipalités limitrophes, en complémentarité avec les équipements touristiques de premier plan situés en aval des barrages. L'objectif premier était de baliser la Péribonka, avec la participation financière des gouvernements et des grands propriétaires fonciers, et l'appui des MRC : une démarche qui s'avère délicate car nous avons tôt fait de réaliser que la compétition est féroce.

Mais qu'à cela ne tienne : même si la rivière Saguenay et le lac St-Jean occupent une place prépondérante dans la trame touristique régionale, et que les rivières du Lac-St-Jean sont déjà marquées par l'unicité, il n'en demeure pas moins que chacune a son caractère propre, ses sites d'intérêt, et les communautés qui en exploitent le potentiel sont uniques et non-transportables, comme les rivières elles-mêmes. Concrètement, en regard des intérêts en présence dans le projet de dérivation partielle de la Manouane, cela signifie qu'une augmentation du poisson dans le lac du Grand Détour et une amélioration de la navigation en amont du point de coupure ne peuvent être qualifiées de contre-partie et compenser pour les impacts négatifs prévus en aval, pour une population qui vit à 80km au sud de l'embouchure de la Manouane et qui a fait de ces plans d'eau plus encore qu'un outil de développement : un mode de vie.

En effet, ce n'est pas d'hier que les gens de Lamarche sillonnent la Péribonka et ses tributaires comme l'ont fait avant eux les familles autochtones. D'ailleurs la proximité de la réserve de Masteuiash et l'utilisation partagée du territoire entre cette communauté et la nôtre ont fortement imprégné le caractère des habitants de Lamarche. Depuis l'heure de la fondation de la paroisse on dénombre au moins huit familles de la communauté montagnaise qui ont élu domicile à Notre-Dame du Rosaire et qui ont vu naître sur le territoire la 3^e génération. Elles nous ont transmis leurs connaissances, leur amour de la nature sauvage, leurs habitudes et leurs techniques de navigation, de pêche, de chasse et de trappe. Parmi la population actuelle on en compte au moins un sur six qui a un aïeul de sang indien., ceci pour dire que nonobstant le projet de développement de la villégiature et de l'industrie récréotouristique sur le corridor de la Péribonka, qui ont fait l'objet d'investissements majeurs de la part de la Municipalité, des gouvernements et du privé, ce territoire et les richesses qu'il contient constituent déjà, depuis des décennies,

la raison d'être des habitants de Lamarche et leur motivation à y demeurer, ou à y revenir à l'approche de la retraite.

EN CONCLUSION

Il est impérieux que les intérêts de la Municipalité de Lamarche soient pris en considération dans le projet de dérivation partielle de la rivière Manouane. Car même si l'étude d'avant-projet ne prévoit que des impacts mineurs sur les rivières Péribonka et Manouane, en aval du point de coupure, nous ne sommes pas convaincus qu'il en sera ainsi, et nous sommes naturellement portés à nous fier davantage à la connaissance acquise sur le terrain par nos navigateurs, pêcheurs, chasseurs, draveurs de longue date qui connaissent si bien le cours capricieux de ces rivières. Nous ne sommes pas non plus convaincus que ce projet et celui d'un 4^e barrage sur la Péribonka ne viendront pas décourager l'intérêt des villégiateurs et touristes pour notre secteur. Aussi pèse-t-il à nouveau sur les élus municipaux le sombre nuage de l'incertitude qui vient mettre un bémol sur la planification à long terme et saper le moral des troupes.

Or nous l'avons démontré, l'avenir de notre économie sociale et de nos finances publiques repose désormais en grande partie sur notre capacité à promouvoir et développer la villégiature estivale et l'industrie récréotouristique sur notre territoire. Nous avons un besoin urgent d'un fonds d'investissement pour restaurer et améliorer nos infrastructures d'aqueduc et d'égouts, notre réseau routier, et nos services à la population. Depuis que la ville d'Alma se réjouit de l'implantation de l'Aluminerie Alcan et en profite pour baisser son taux de taxes, la tentation est forte pour nos gens de se rapprocher des nombreux services qu'on y trouve, de sorte que notre marge de manœuvre se réduit proportionnellement, en terme d'augmentation nécessaire du taux global de taxation.

COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS

Nous sommes d'avis que le harnachement des rivières et l'aménagement de réservoirs à grandes surfaces sont à l'origine de variations importantes dans les conditions climatiques des régions touchées, et qu'en conséquence elles ont un effet pervers lorsque ajouté à tous les autres facteurs qui ont une incidence négative sur l'environnement. Nous en avons en preuve le glissement de terrain de St-Jean-Vianney, en 1970, le déluge au Saguenay et le verglas en Estrie, pour ne nommer que ceux-là.

Aussi nous pensons que des considérations d'ordre économique ne devraient pas justifier la multiplication d'ouvrages qui risquent de perturber l'environnement pour les générations présentes et futures, à moins d'être absolument certains des conséquences à long terme et de pouvoir prévenir toutes formes de désastres s'y rattachant, ce qui est rarement le cas. Idéalement, il serait préférable de trouver des alternatives.

Ceci étant dit, il nous faut envisager la possibilité que le présent projet d'Hydro-Québec recevra le feu vert. Et dans cette éventualité :

Considérant que d'une part les personnes-ressources représentant les différents ministères lors de la première partie des audiences publiques nous ont paru avoir peu de données sur la surveillance exercée par ces mêmes ministères lors de projets de même nature réalisés antérieurement;

Considérant que l'étude d'avant-projet a été réalisée par le promoteur et qu'à cet égard, le milieu concerné est forcé d'accepter la thèse selon laquelle ladite étude a été menée avec la même objectivité et le même sens critique que s'il s'était agi d'experts indépendants ;

Considérant que les MRC, gestionnaires du territoire et gardiennes des intérêts de la population qu'elles desservent, sont devenues des partenaires d'affaires et qu'à cet égard, il devient de plus en plus difficile pour les communautés concernées de croire que le respect de l'environnement passe avant les intérêts économiques;

Pour ces motifs nous recommandons à la Commission et au ministre de l'Environnement de veiller à ce que désormais, l'étude environnementale liée aux projets d'Hydro-Québec soit menée par des experts indépendants provenant des différents ministères concernés, aux frais du promoteur.

L'histoire nous prouve que les promesses peuvent être oubliées, comme ce fut le cas lors de la construction des barrages de Chute-à-la-Savane et de Chute-du-Diable qui devaient être munis de passes à poissons, si nécessaires à la montée de la ouananiche dans la rivière Péribonka.

Aussi la Municipalité de Lamarche recommande-t-elle, dans le présent cas, qu'un mécanisme de surveillance et de médiation soit préalablement mis en place pour s'assurer que les mesures d'atténuation proposées et le suivi à leur donner soient respectés intégralement.

Qu'il soit ajouté explicitement dans l'entente, le cas échéant, que la rivière Péribonka fera l'objet d'un balisage par les partenaires de la Socom si une baisse du niveau d'eau, occasionnée par l'aménagement des ouvrages de dérivation, rend plus difficile voire même dangereuse la navigation sur la rivière;

Que la rivière Manouane, en aval du lac Duhamel, fasse l'objet de mesures spéciales visant à garantir à ses utilisateurs le niveau d'eau, le débit et la vitesse d'écoulement nécessaires à la poursuite des activités de pêche et de descente en canot.

Considérant que le projet d'Hydro-Québec n'a pas reçu l'accueil favorable qu'il doit nécessairement obtenir du milieu, parce que les intérêts de la population de Lamarche n'ont pas été pris en considération dans l'étude d'avant-projet, alors que les gens de Lamarche et les organismes locaux de développement sont aussi directement visés que les bandes autochtones et les pourvoiries qui utilisent le territoire;

Considérant que dans l'étude d'opportunité sur le développement du corridor de la rivière Péribonka (page 13) on mentionne qu'Hydro-Québec s'est entendu avec les MRC du Fjord du Saguenay et de Maria Chapdelaine en ce qui a trait aux redevances afférentes, et qu'on peut certes considérer que la MRC Lac-Saint-Jean-Est et sa population (en particulier celle de Lamarche) sont des utilisateurs privilégiés du territoire et sont à cet égard susceptibles d'être affectés par le projet;

Pour ce motif la Municipalité de Lamarche recommande à la Commission et au Ministre de l'Environnement de ne pas donner le feu vert au projet de dérivation partielle de la Manouane avant que le promoteur n'ait rencontré les intervenants de Lamarche et conclu une entente visant à protéger les intérêts de Lamarche en regard de son projet de développement de l'industrie récréotouristique et de la villégiature estivale, projet intimement lié, comme nous l'avons dit plus tôt, à l'utilisation de la rivière Péribonka et de ses tributaires, y compris la Manouane, à des fins de tourisme associé à l'aventure et à l'exploitation de la ressource pêche.

REMERCIEMENTS

La Municipalité de Lamarche remercie sincèrement les membres de la commission et le Ministre de l'Environnement, l'honorable André Boisclair, pour lui avoir fourni l'opportunité de faire valoir ses intérêts et ses préoccupations en regard du projet de dérivation partielle de la rivière Manouane.

Nous apprécions l'expertise des commissaires, l'intégrité professionnelle et l'objectivité dont ils ont fait preuve tout au long de ces audiences publiques. Nous les remercions également pour le soutien qu'ils ont offert à nos intervenants locaux, très peu familiers avec ce type de procédures.

Annexes

Évolution démographique

Année	Populations
1961	586
1971	587
1976	565
1981	591
1986	564
1991	562
1996	564
1999	519
2000	528

Source : MRC Lac-Saint-Jean, Shéma d'aménagement, municipalité Lamarche

Évolution de la Caisse populaire Desjardins de Notre-Dame-du-Rosaire

Année	Membres	Actif
1991 – 1992	576	2 167 291 \$
1992 – 1993	580	2 065 777 \$
1993 – 1994	590	2 426 755 \$
1994 - 1995	592	2 231 113 \$
1995 – 1996	671	3 448 674 \$
1996 – 1997	713	3 531 138 \$
1997 – 1998	745	3 454 376 \$
1998 – 1999	990	3 402 441 \$
1999 – 2000	723	3 399 541 \$
2000		

Évolution de la clientèle scolaire École Notre-Dame-du-Rosaire (primaire)

Année	Nombre d'élèves
1991 – 1992	97
1992 – 1993	83
1993 – 1994	82
1994 - 1995	74
1995 – 1996	74
1996 – 1997	73
1997 – 1998	56
1998 – 1999	61
1999 – 2000	59
2000 - 2001	56

Évolution du budget municipal

Année	Budget municipal	Taxes
1991	193 964 \$	110 777 \$
1992	223 733 \$	125 672 \$
1993	319 570 \$	149 969 \$
1994	300 650 \$	150 672 \$
1995	314 165 \$	160 918 \$
1996	326 449 \$	169 177 \$
1997	360 300 \$	204 150 \$
1998	402 475 \$	208 236 \$
1999	402 395 \$	208 990 \$
2000	370 712 \$	213 253 \$
2001	383 600 \$	232 611 \$

**Orientations, objectifs et moyens d'action retrouvés au PSAR
Préliminaire : pour discussion
MRC de Lac-Saint-Jean-Est**

Comité d'aménagement
Décembre 1996

Orientations d'aménagement et de développement

Secteur : Le Tourisme :

Développer à des fins récréatives et touristiques le corridor de la rivière Péribonka

Objectifs d'aménagement et de développement viennent préciser cette grande orientation

- Offrir aux touristes un territoire d'intérêt à des fins touristiques et récréatives
- Préserver et maintenir le cachet naturel des berges de cette rivière
- Mettre en valeur le paysage esthétique et le territoire d'intérêt régional actuellement peu exploité en raison du flottage du bois.

Moyens d'actions

- Finaliser les travaux de nettoyage de la rivière suite à l'arrêt du flottage du bois.
- Identifier la rivière comme zone prioritaire d'aménagement axée sur la récréation
- ***Impliquer les municipalités de l'Ascension, Lamarche et Sainte-Monique dans la mise en valeur de ce territoire.***
- Identifier la rivière Péribonka comme étant un cours d'eau d'intérêt. Délimiter un corridor de protection de 50 mètres le long de celui-ci. Identifier dans cette bande les aménagements autorisés et les types de travaux sylvicoles permis (etc.) au document complémentaire.

Profil financier de la Municipalité de Lamarche

PROFIL FINANCIER ÉDITION 2000

CODE GÉOGRAPHIQUE : 93060
CLASSE DE POPULATION : 500 à 999

NOM DE LA MUNICIPALITÉ : Lamarche
NOM DE LA MRC : Lac-Saint-Jean-Est

DÉSIGNATION : H

RENSEIGNEMENTS SUR LA MUNICIPALITÉ

Endettement total net à long terme	444 532 \$	Total richesse foncière unifor.- RF.1999	9 451 614 \$
Dépenses	415 061 \$	-Résident, uniformisée- SR.1999	5 473 832 \$
-Service de dette à charge mun.	57 481 \$	-Ind. et com. uniformisée- SR.1999	442 797 \$
Recettes	424 824 \$	-Agriculture unifor.- SR.1999	605 022 \$
-Recettes de taxes	216 954 \$	Indice richesse foncière- PB.2000	47
-Services rendus aux org. mun.	0 \$	Indice effort fiscal- PB.2000	186
Débiteurs taxes municipales	30 578 \$	Indice dépenses per capita- PB.2000	97
Surplus (Déficit) accumulé	(92 349) \$	Indice dépenses \$ rich. fonc.- PB.2000	209
Réserves et réserves financières	0 \$	Population (année 2000)	528
Emprunts approuvés non contractés*	0 \$		

COMPARAISONS AVEC DIFFÉRENTS GROUPES

	MUNICIPALITE	CLASSE POPUL.	M.R.C.	MOINS DE 5 000 HAB.	TOUT LE QUÉBEC
Nombre de municipalités		309	15	1 056	1 261
A. POURCENTAGES					
Endet. tot. net lg terme/Ric.fonc.un.	4,70 %	0,90 %	3,68 %	1,46 %	3,47 %
Service dette/Dépenses	13,85 %	6,21 %	14,32 %	11,47 %	18,89 %
Dépenses/Ric.fonc.unifor.	4,39 %	1,80 %	3,35 %	1,86 %	2,78 %
Débiteurs taxes/Recettes taxes	14,09 %	7,40 %	6,23 %	6,99 %	5,65 %
Résident. unifor./Ric.fonc.unifor.	57,91 %	46,76 %	57,34 %	54,49 %	64,51 %
Ind. et com. unifor./Ric.fonc.unifor.	4,68 %	9,89 %	18,97 %	14,03 %	20,37 %
Agriculture unifor./Ric.fonc.unifor.	6,40 %	19,51 %	5,52 %	13,17 %	3,20 %
B. PER CAPITA					
Endet. tot. net lg terme	842 \$	364 \$	1 133 \$	592 \$	1 464 \$
Dépenses	786 \$	731 \$	1 031 \$	753 \$	1 173 \$
Recettes de taxes	411 \$	492 \$	630 \$	569 \$	891 \$
Débiteurs de taxes municipales	58 \$	36 \$	39 \$	40 \$	50 \$
C. AUTRES DONNÉES					
T.G.T. uniformisé - PB. et SR.2000	2,3571	1,2311	2,0331	1,3901	1,9188
Charge fiscale moyenne - PB. et SR.2000	871 \$	738 \$	1 332 \$	975 \$	1 815 \$
% Endettement autorisé le plus récent*	4,91 %	1,48 %	4,14 %	1,93 %	4,13 %

Note 1: À moins d'indication contraire, ces données proviennent du rapport financier 1999.

Note 2: Ce profil financier doit être considéré strictement comme un document de travail par ses usagers.

Note 3: Pour les fins du calcul des indices, des pourcentages et des montants per capita, les dépenses sont diminuées d'un montant égal aux recettes provenant des services rendus aux organismes municipaux.

* À la date indiquée ci-dessus

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES
DIRECTION DES FINANCES MUNICIPALES

DATE : 2000-12-01

ÉVOLUTION DES CRITÈRES FINANCIERS DES MUNICIPALITÉS LOCALES - PÉRIODE DE 1993 À 1999

PAGE : 1

COOE GÉOGRAPHIQUE : 93060
CLASSE DE POPULATION: 500 À 999

NOM DE LA MUNICIPALITÉ : Lamarche
NOM DE LA MRC (COMMUNAUTÉ): Lac-Saint-Jean-Est

DÉSIGNATION: M

	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
ENDETTEMENT TOTAL NET À LONG TERME							
=====							
% Endet. tot. net à lg terme/Ric.fonc.unif.	4,18 %	3,95 %	4,88 %	6,18 %	5,23 %	5,12 %	4,70 %
-Ratio: Municipalité/Tout le Québec	1,23	1,14	1,37	1,77	1,47	1,44	1,36
-Rang occupé: Pour tout le Québec	110	132	63	26	59	66	87
% Service de dette/Dépenses	12,01 %	11,72 %	10,93 %	9,49 %	16,21 %	12,96 %	13,85 %
-Ratio: Municipalité/Tout le Québec	0,63	0,60	0,51	0,44	0,79	0,66	0,73
-Rang occupé: Pour tout le Québec	510	528	585	661	341	425	391
Endet. tot. net à long terme per capita	626 \$	599 \$	760 \$	871 \$	889 \$	846 \$	842 \$
-Ratio: Municipalité/Tout le Québec	0,41	0,40	0,50	0,57	0,58	0,56	0,58
-Rang occupé: Pour tout le Québec	367	302	323	289	299	322	326
DÉPENSES ET CHARGE FISCALE MOYENNE							
=====							
% Dépenses/Ric.fonc.unif.	4,03 %	3,76 %	3,92 %	5,69 %	4,74 %	4,41 %	4,39 %
-Ratio: Municipalité/Tout le Québec	1,57	1,46	1,48	2,21	1,77	1,56	1,58
-Rang occupé: Pour tout le Québec	71	107	59	14	31	48	56
Dépenses per capita	605 \$	571 \$	610 \$	802 \$	806 \$	730 \$	786 \$
-Ratio: Municipalité/Tout le Québec	0,53	0,51	0,54	0,73	0,69	0,60	0,67
-Rang occupé: Pour tout le Québec	643	709	610	350	400	621	504
Charge fiscale moyenne	620 \$	623 \$	607 \$	665 \$	810 \$	843 \$	839 \$
-Ratio: Municipalité/Tout le Québec	0,38	0,38	0,35	0,39	0,46	0,48	0,47
-Rang occupé: Pour tout le Québec	751	775	838	762	623	639	655

***** VOIR LES NOTES AU BAS DE LA PAGE 2 *****

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES
DIRECTION DES FINANCES MUNICIPALES

DATE : 2000-12-01

ÉVOLUTION DES CRITÈRES FINANCIERS DES MUNICIPALITÉS LOCALES - PÉRIODE DE 1993 À 1999

PAGE : 2

CODE GÉOGRAPHIQUE : 93060
CLASSE DE POPULATION: 500 À 999

NOM DE LA MUNICIPALITÉ : Lamarche
NOM DE LA MRC (COMMUNAUTÉ): Lac-Saint-Jean-Est

DÉSIGNATION: M

	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
TAXES ET PERCEPTION DES TAXES							
=====							
% Débiteurs de taxes/Recettes de taxes	19,71 %	17,19 %	14,76 %	11,12 %	11,55 %	9,49 %	14,09 %
-Ratio: Municipalité/Tout le Québec	2,38	2,26	1,93	1,48	1,68	1,49	2,48
-Rang occupé: Pour tout le Québec	39	58	89	232	216	316	112
Recettes de taxes per capita	275 \$	278 \$	280 \$	271 \$	358 \$	380 \$	411 \$
-Ratio: Municipalité/Tout le Québec	0,32	0,33	0,33	0,32	0,41	0,42	0,46
-Rang occupé: Pour tout le Québec	1 064	1 052	1 074	1 140	967	984	915
Débiteurs de taxes per capita	54 \$	48 \$	41 \$	30 \$	41 \$	36 \$	58 \$
-Ratio: Municipalité/Tout le Québec	0,75	0,75	0,63	0,47	0,68	0,63	1,16
-Rang occupé: Pour tout le Québec	210	262	391	559	450	559	254
Taux global de taxation uniformisé	1,7742	1,7628	1,7494	1,9345	2,0959	2,2874	2,2530
-Ratio: Municipalité/Tout le Québec	1,00	1,00	0,96	1,07	1,12	1,20	1,17
-Rang occupé: Pour tout le Québec	276	287	304	192	143	82	95
STRUCTURE DE LA RICHESSE FONCIÈRE							
=====							
% Résidentielle/richeesse foncière	61,62 %	60,51 %	59,11 %	64,95 %	60,85 %	59,18 %	57,91 %
-Ratio: Municipalité/Tout le Québec	1,01	0,99	0,95	1,03	0,96	0,93	0,91
-Rang occupé: Pour tout le Québec	540	589	617	436	564	611	653
% Ind. et commerciale/Richesse foncière	14,17 %	13,49 %	13,22 %	14,33 %	7,86 %	4,79 %	4,68 %
-Ratio: Municipalité/Tout le Québec	0,63	0,60	0,62	0,68	0,37	0,23	0,23
-Rang occupé: Pour tout le Québec	469	494	500	446	803	1 039	1 036
% Agriculture/Richesse foncière	7,25 %	7,05 %	6,76 %	7,40 %	6,98 %	6,72 %	6,40 %
-Ratio: Municipalité/Tout le Québec	2,42	2,38	2,19	2,39	2,27	2,07	1,97
-Rang occupé: Pour tout le Québec	719	720	726	702	702	697	692

Note 1: Le rang un (1) est attribué à la municipalité avec la donnée la plus élevée, deux (2) à la deuxième, etc..
 Note 2: Les renseignements contenus dans ce rapport sont calculés à partir des données présentées au rapport financier.
 Note 3: la population utilisée est celle qui a été fixée par décret du Gouvernement du Québec au cours de l'année indiquée.
 Note 4: Depuis l'année 1995, aux fins du calcul des pourcentages, ratios et montants per capita, les dépenses sont diminuées d'un montant égal aux recettes des services rendus aux organismes municipaux.

MUNICIPALITÉ DE LAMARCHE

08/06 '01 VEN 12:43 FAX 418 481 1412

PAGE.04

418 481 1412

JN 08 2001 13:37